

## Urbanités

# 8 - Janvier 2017 - La ville indigne

Aux abris, les pauvres!

« Beds in Sheds », ou le nouveau visage du mal-logement britannique

Jean-Yves Tizot



Couverture : Un abri au fond d'une cour loué comme logement (Site du Gouvernement britannique, 2013).

En 2014, un rapport de la branche britannique de la puissante organisation charitable Oxfam, intitulé [A Tale of Two Britains](#) (« L'histoire des deux Grande-Bretagne ») fit sensation en révélant à ceux qui ne le savaient pas encore que le Royaume-Uni était l'un des pays les plus inégalitaires du monde dit « développé ». En termes d'inégalités de revenus, par exemple, le Royaume-Uni se classait alors au sixième rang parmi les pays dits « développés » pris en compte dans cette étude, et en troisième position au sein de l'Union européenne, après l'Espagne et la Grèce<sup>1</sup>. Des données aisément accessibles du centre d'études [Equality Trust](#), une organisation non-gouvernementale qui milite en faveur de la réduction des inégalités au Royaume-Uni, permettent de corroborer cette affirmation et de se faire une idée encore plus précise des inégalités économiques dans ce pays. On peut en outre y apprendre que la richesse des ménages britanniques est encore plus inégalement répartie que les revenus, et surtout que le logement et la propriété foncière jouent un rôle prépondérant dans ces inégalités de patrimoine et leur approfondissement depuis les années 1980. Au cours des deux dernières décennies, entre 1995 et 2015, le prix moyen de l'immobilier a triplé, en moyenne, mais les riches propriétaires se sont enrichis beaucoup plus que les autres. Les locataires, en particulier ceux du secteur privé non subventionné, ont dû faire face, quant à eux, à des loyers en augmentation, et sont les grands perdants de l'appréciation de l'immobilier.

Plus récemment, en 2015, un rapport d'Eurofound (la « Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail », une agence de l'Union européenne) annonçait que le Royaume-Uni

---

<sup>1</sup> Comparaison des coefficients de Gini à partir de données de l'[OCDE](#).

était en fait le pays le plus inégalitaire de l'UE. Le Royaume-Uni affichait en 2014-2015 un coefficient de Gini (une mesure-étalon utilisée dans les comparaisons internationales des inégalités) pour les salaires de 0,404, soit le plus élevé de tous les pays membres de l'UE, bien au-dessus de la moyenne (0,346), et même supérieur à celui des États-Unis (0,4), pays pourtant connu pour ses inégalités de rémunération salariale. Le rapport précise que la situation s'est beaucoup détériorée depuis la crise financière de 2008<sup>2</sup>. Le Royaume-Uni est donc aujourd'hui plus encore qu'il y a quelques années un pays à la fois très riche et très pauvre, ou, en tout cas, un pays où se concentrent le plus de grandes fortunes en Europe, et parmi les plus grandes au monde, et où, également, des millions de familles<sup>3</sup> vivent dans un dénuement qui évoque, pour certains observateurs, la pauvreté abjecte de l'époque victorienne telle que Dickens, par exemple, a pu la décrire. La santé, l'éducation et l'alimentation, par exemple, sont évidemment des dimensions significatives de cette situation, mais le logement est le secteur qui illustre sûrement le mieux ce naufrage social d'une grande partie de la population du Royaume-Uni.

Le « mal-logement », sous diverses formes, est le lot de millions de personnes en Grande-Bretagne. L'association Shelter, la plus puissante des organisations de lutte contre le mal-logement, avance des chiffres impressionnants : pour sa campagne de collecte de fonds de l'hiver 2016, Shelter estime que plus de 120 000 enfants étaient sans logement adéquat, légal ou sûr, donc classés comme *homeless* à l'époque de Noël. L'association a répondu à cinq millions de requêtes de la part d'individus et de familles sans logement ou ayant de graves problèmes de logement, comme la surpopulation, la violence domestique, l'hébergement par des tiers, l'occupation illégale, entre autres. Mais on est sans doute, avec ces chiffres, encore loin de la réalité. Car, de même qu'une partie des revenus et du patrimoine des plus fortunés et des grandes entreprises échappent à l'impôt, à l'autre extrémité du spectre des revenus et de la richesse, la pauvreté d'une partie considérable des habitants les plus pauvres n'est pas prise en compte par les chiffres officiels.

La misère des conditions de logement d'un grand nombre d'habitants du Royaume-Uni est loin d'être correctement connue et décrite, car elle échappe en grande partie aux enquêtes municipales et gouvernementales, ainsi qu'à l'attention des organisations de soutien aux mal-logés. Il est difficile – impossible à l'heure actuelle – de se faire une idée même vague du nombre des mal-logés « clandestins », tout simplement parce qu'ils sont socialement invisibles, parce qu'ils se cachent et qu'ils sont cachés par leurs bailleurs, et souvent, comme nous allons le voir, mis « sous abris » : de très nombreux habitants de plusieurs villes britanniques louent en effet des abris de jardin ou des dépendances à l'arrière de maisons de ville, des baraques bâties à la hâte par des propriétaires en quête de revenus faciles et échappant à l'impôt. Au Royaume-Uni, on appelle ces logements de misère « *beds in sheds* » ou « *sheds with beds* », littéralement des « abris avec lits ». D'après les rapports de nombreuses municipalités, des centaines de milliers de personnes auraient actuellement recouru à de tels abris. Ce phénomène vient s'ajouter à celui, connu de plus longue date<sup>4</sup>, des co-locations dans des anciennes maisons familiales devenues « maisons de rapport »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> On peut lire ce rapport en anglais au lien suivant :

[http://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_publication/field\\_ef\\_document/ef1510en.pdf](http://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1510en.pdf)

<sup>3</sup> Le bref rapport d'Oxfam évoqué plus haut donne le chiffre de 13 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu selon la définition internationalement reconnue). Ce rapport se fonde sur des données fiscales telles que celles du Top Income Database, utilisées par exemple par T. Piketty dans son ouvrage *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, et des sources officielles britanniques comme le Family Income Survey (une étude sur les ressources des familles, voir note 6) pour les années 2002-2003 à 2011-2012 tel qu'il a été validé et utilisé par l'Office national de statistiques britannique (Office for National Statistics) pour son rapport *Living Standards, Poverty and Inequality in the UK: 2013*.

<sup>4</sup> Dans les années 1960 le célèbre marchand de sommeil Peter Rachman, véritable prince des taudis londoniens, avait fait fortune en louant des maisons subdivisées en logements individuels, en exploitant à grande échelle un mode de valorisation de l'immobilier déjà répandu. On utilise en anglais (britannique) le mot de rachmanisme pour désigner l'exploitation sans scrupule et grande échelle des locataires vulnérables.

<sup>5</sup> C'est-à-dire des maisons destinées à l'origine à être occupées par un seul foyer et qui, subdivisées en plusieurs unités – en général simplement des chambres, sont habitées par plusieurs familles, individus ou groupes distincts qui partagent les équipements comme les toilettes, salles de bain et cuisines. Comme pour les « immeubles de

Le regain des inégalités socio-économiques au Royaume-Uni et le haut niveau que celles-ci ont maintenant atteint (un niveau sans doute inégalé depuis l'immédiat après-guerre) ont eu des conséquences dramatiques sur le logement des plus pauvres, en particulier sur l'offre locative privée, qui s'est enfoncée plus encore dans l'insalubrité et la clandestinité. Les effets de cette évolution se lisent clairement dans certaines villes britanniques en termes spatiaux : des quartiers entiers sont devenus spécialisés dans le mal-logement clandestin ; certains autres, en cours de mutation, de « résidentiels » qu'ils étaient, deviennent graduellement « mités » par différentes formes plus ou moins visibles de logement insalubre. Ce sont donc à la fois des lieux particuliers qui se modifient dans leurs affectations sociales, leur forme et leur fonctionnement, mais aussi l'espace urbain lui-même qui se trouve affecté dans son économie globale : certaines communes du Grand Londres, d'après leurs maires, sont en train de devenir de vastes enclaves de pauvreté où des dizaines de milliers de locataires vulnérables sont pris au piège de l'insalubrité, et dont tous ceux qui en ont les moyens tentent de s'éloigner. Un remodelage profond et de grande ampleur des divisions socio-spatiales est en train de s'opérer au Royaume-Uni, à l'échelle urbaine, voire métropolitaine ou régionale dans certains cas comme à Manchester, Birmingham, ou Londres évidemment.

C'est l'enjeu majeur de l'avenir urbain du pays qui est mis en question et en péril par ces mutations socio-économiques et spatiales. Qui sont les habitants vulnérables de ces quartiers, de ces logements dégradés ou hors-normes ? Qui sont les propriétaires qui louent les taudis anciens ou nouvellement construits ? Comment les autorités publiques, des municipalités au gouvernement, appréhendent-elles ces problèmes ? Que peuvent-elles faire, et que veulent-elles faire ? Enfin, quelles perspectives semblent se dessiner pour les villes britanniques dans ce contexte de dégradation du logement et de l'habitat, de concentration croissante de la pauvreté urbaine, pour les années et les décennies qui viennent ? Des réponses précises et circonstanciées à toutes ces questions sont hors d'atteinte dans l'état des connaissances actuelles, et dans le cadre d'un court article, mais il est possible d'ébaucher les contours de ce problème. Mais avant tout, si les formes récentes du mal-logement britannique ont de quoi surprendre de prime abord, on peut apercevoir, pour peu qu'on les replace dans le cadre d'une trajectoire séculaire d'insalubrité et du logement dégradé pour les plus pauvres, qu'il s'agit d'une dimension de l'histoire britannique qui peut prétendre au statut de véritable tradition.

## Le logement insalubre, une tradition britannique

Le Royaume-Uni a une longue histoire de mal-logement et d'habitat indigne, une histoire au moins aussi ancienne, pour la période moderne, que la série de transformations socio-économiques qui ont commencé vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec ce que l'on appelle, par convention et par facilité, la « révolution industrielle »<sup>6</sup>. Non pas que la pauvreté, et avec elle l'insalubrité, n'aient pas existé avant cette période, bien sûr. Mais avec l'exode rural de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle commence une nouvelle période de l'histoire sociale et économique du Royaume-Uni qui est marquée, entre autres distinctions, par une forte dégradation des conditions de vie des classes laborieuses britanniques, dégradation qui se maintient, au moins pour une partie des travailleurs et leurs familles, jusqu'à la relative embellie d'après la Seconde Guerre mondiale. Les ouvriers agricoles et fermiers qui perdent

---

rapports » français (par exemple), il s'agit en général d'opérations d'investissement. Au Royaume-Uni, les propriétaires doivent déclarer ces « HMO » (pour « houses in multiple occupation » : « maisons multi-occupants ») et respecter certaines normes de sécurité. Les HMO forment une part importante du secteur clandestin et ces obligations sont souvent ignorées.

<sup>6</sup> Cette appellation commode pour cette période et les processus qui la caractérisent trahit le réductionnisme économiste qui a dominé et domine toujours l'historiographie traditionnelle, celle qui a la faveur des groupes qui bénéficient le plus des évolutions de chaque période et reflète majoritairement leur point de vue (cf. la « révolution numérique » de la période contemporaine). Bien que toujours en usage, la locution de « révolution industrielle » est très mal adaptée pour faire référence à un processus de long terme et dont les bouleversements sont loin de se limiter à l'économie de production, comme l'ont remarqué de nombreux historiens depuis qu'on utilise cette expression. Pour notre propos, le vocable « mutation urba-industrielle » suffit à désigner les faits qui sont pertinents ici sans avoir à entrer dans un autre débat.

avec les « enclosures » une partie de leurs moyens de subsistance commencent à migrer vers les villes ou villages industriels qui se multiplient au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On sait qu'un des processus les plus remarquables de l'urbanisation industrielle fut la concentration différenciée de la population, au sein des villes, par catégories de revenu et par origines géographiques ou affiliations religieuses. C'est là un fait massif de la ville moderne qui est bien connu et a donné lieu à tout un sous-genre de l'enquête sociographique puis de la sociologie urbaine depuis cette époque. La différenciation et la distinction socio-économique dans l'espace urbain comptent parmi les plus puissants déterminants de l'évolution de la ville dans ses formes, ses fonctions et ses structures. La « pauvreté urbaine », en particulier, apparaît comme phénomène socio-spatial typiquement sous la forme de la concentration ou « poche » de pauvreté, figure depuis longtemps classique de l'analyse sociologique urbaine. L'habitat dense et de mauvaise qualité, souvent taudifié, compte parmi ses traits distinctifs. On trouve dans *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, que Friedrich Engels publia en 1845, de nombreuses descriptions de quartiers où se concentrent les travailleurs pauvres et leurs familles. Parmi ces descriptions de quartiers ouvriers insalubres, celle de « Little Ireland », une zone de Manchester habitée presque exclusivement par des Irlandais, est non seulement une excellente illustration du processus de formation de quartiers d'habitat exclusivement ouvrier, mais elle fournit un des premiers exemples de l'observation de la ségrégation urbaine sur le critère de l'origine ethno-religieuse (en plus du niveau de revenu et de la classe sociale) de la période « urba-industrielle ». Engels décrit ainsi l'un des premiers ghettos « modernes » :

*Le coin le plus hideux - si je voulais parler en détail de tous les blocs d'immeubles séparément, je n'en finirais pas - se situe du côté de Manchester, immédiatement au sud-ouest d'Oxford Road et s'appelle « la petite Irlande » (Little Ireland). Dans un creux de terrain assez profond, bordé en demi-cercle par le Medlock, et sur les quatre côtés par de hautes usines, de hautes rives couvertes de maisons ou des remblais, 200 cottages environ sont répartis en deux groupes, le mur de derrière étant le plus souvent mitoyen ; quelque 4,000 personnes y habitent, presque tous des Irlandais. Les cottages sont vieux, sales et du type le plus petit : les rues inégales tout en bosses, en partie sans pavés et sans caniveaux ; partout, une quantité considérable d'immondices, de débris et de boue nauséabonde entre les flaques stagnantes ; l'atmosphère est empestée par leurs émanations, assombrie et alourdie par les fumées d'une douzaine de cheminées d'usines ; une foule d'enfants et de femmes en haillons rôdent en ces lieux, aussi sales que les porcs qui se prélassent sur les tas de cendres et dans les flaques. Bref, tout ce coin offre un spectacle aussi répugnant que les pires cours des bords de l'Irk. La population qui vit dans ces cottages délabrés, derrière ces fenêtres brisées et sur lesquelles on a collé du papier huilé, et ces portes fendues aux montants pourris, voire dans ces caves humides et sombres, au milieu de cette saleté et de cette puanteur sans bornes, dans cette atmosphère qui semble intentionnellement renfermée, cette population doit réellement se situer à l'échelon le plus bas de l'humanité ; telle est l'impression et la conclusion qu'impose au visiteur l'aspect de ce quartier vu de l'extérieur. (Engels, 1845, chap.3, Les grands villes)*

Plus d'un siècle et demi plus tard, on peut raisonnablement dire que les taudis n'ont jamais totalement disparu du paysage du logement britannique. L'histoire de la lutte contre l'insalubrité depuis la croissance industrielle-urbaine a été une suite d'« initiatives » et de « programmes » aux succès très partiels, suivis de renoncements et de recommencements. La période des décennies suivant la Seconde Guerre mondiale en particulier a vu se mettre en place, initialement, une amélioration sensible des conditions de logement pour les plus pauvres. Mais les politiques de démolition des quartiers de taudis accompagnées de programmes de déconcentration urbaine, suivies par la « réhabilitation » de quartiers centraux et la construction de logements de masse, n'ont pas plus éliminé la question du mal-logement que « l'État-providence » n'a résolu celle de la pauvreté. Dès les années 1960, un mouvement dit de

« redécouverte » de la pauvreté – le sujet ayant pratiquement disparu de l’ordre du jour politique – remet au centre des préoccupations d’importance nationale la question du logement. Le film de Ken Loach *Cathy Come Home*, sorti en 1966, mettait en images frappantes le sort d’une famille déchirée par le chômage et le traitement inadapté que lui appliquent les services sociaux. Il servit de tremplin médiatique à l’association de lutte contre le mal-logement Shelter pour sa première campagne, en plein milieu du second après-guerre. Après des décennies d’érosion du « *Welfare State* » mis en place en 1945 par les travaillistes, cette question se pose au Royaume-Uni avec plus d’acuité que jamais depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les « abris à lits » sont une des formes les plus virulentes et les plus choquantes de cette prolongation et de cet approfondissement de la crise chronique du logement britannique, dans un Royaume-Uni libéralisé à outrance, où environ 20 % des foyers louent leur logement dans le secteur privé<sup>7</sup>.

## Une nouvelle forme de taudis

« On parle de grosses sommes d’argent. Vous prenez quelques moellons, vous montez à la va-vite un abri merdique dans le jardin derrière votre maison, et vous êtes partis pour vous faire des centaines et des centaines de livres par semaine. Vous ne mettrez pas longtemps à vous faire beaucoup d’argent avec ce système, du moment que vous êtes prêts à exploiter la misère humaine » (Gentleman, 2012). Malgré le style, c’est Sir Robin Wales, le maire de Newham – une municipalité du Grand Londres, qui le dit au *Guardian* en mai 2012 : dans sa commune, au cours des quinze à vingt dernières années, des milliers de propriétaires – à en croire les chiffres des différentes municipalités concernées – ont franchi un pas entrepreneurial décisif, et n’hésitent plus à louer clandestinement dépendances, abris de jardin, cabanes à outils ou garages à des locataires pauvres et désespérés par la cherté du logement légal et la pénurie de logements tout court. Ces locataires sont parfois des migrants en situation illégale, et, évidemment, toujours dans des situations de vulnérabilité extrême car sans autre solution de logement. Sir Robin parle en connaisseur de ce problème : Newham, qui contient l’une des zones parmi les plus pauvres du Royaume-Uni, compte parmi les municipalités de la région métropolitaine qui déclarent être gravement affectées par le phénomène des « *beds in sheds* », littéralement « des lits dans des abris ».<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> L’[English Housing Survey \(EHS\) Headline Report](#) publié en février 2015 donne les chiffres suivants pour l’Angleterre : 63 % de propriétaires-occupants, 19 % de locataires dans le secteur privé (en augmentation de 8 % par rapport à 2003) et 17 % dans le secteur subventionné (ou « social »). Les données concernant l’Écosse et le Pays-de-Galles sont légèrement différentes mais n’affectent pas beaucoup la moyenne globale du Royaume-Uni en raison de la faible proportion des populations écossaise et galloise par au total.

<sup>8</sup> Voir la vidéo à <http://www.bbc.com/news/uk-17185294>



1. Exemple d'abris aux fonds de jardins contigus à l'arrière de maisons en bande dans une municipalité du Grand Londres (Site du Gouvernement britannique, 2012).

Au-delà de Newham, à l'échelle de la région londonienne et même du Royaume-Uni tout entier, il semble que la carrière de marchand de sommeil soit devenue plus attrayante – sinon plus respectable – au cours des deux dernières décennies, tant les chiffres sont impressionnants. Cette levée des inhibitions et des scrupules à grande échelle chez les propriétaires-bailleurs, qui touche jusqu'à certaines agences immobilières (Lynch, 2014)<sup>9</sup>, n'est peut-être pas sans rapport avec les progrès du néo-libéralisme, qui s'est manifesté au Royaume-Uni par la promotion de l'« *Enterprise culture* », très chère à Margaret Thatcher, ses affidés et ses successeurs. « Libérons les *créateurs de richesses* de la bureaucratie et de l'emprise de l'État », proclamait en substance le discours politique dominant des années 1980 – et, depuis, le message du thatchérisme a été repris, avec peu de nuances, par les divers gouvernements qui se sont succédés. Certains propriétaires-bailleurs britanniques ont apparemment bien entendu et assimilé ce message de la « *culture de l'entreprenariat* » et s'appliquent à le mettre en pratique de façon zélée. À Ealing, un autre *borough* londonien, d'après des estimations de la municipalité elle-même, il y aurait quelques 60 000 personnes (mal) logées dans de tels abris, sur une population totale de 340 000 habitants environ en 2014. De nombreuses autres communes du Grand Londres sont touchées. Mais si ce phénomène est visiblement très présent dans et autour de la région métropolitaine et le long du couloir de l'autoroute M4, qui relie Londres au Sud-Ouest de l'Angleterre, d'autres villes au Royaume-Uni sont affectées par ce qui a été parfois décrit dans les médias comme une véritable « épidémie ». Ce terme, même s'il a souvent été utilisé par goût de la formule et du sensationnel, n'est pas si mal choisi : les « lits sous abris » ressemblent bien à une véritable pathologie urbaine de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle forme de l'indignité urbaine britannique, et désormais une de ses formes majeures. Cette pathologie sociale ressemble en effet à une maladie infectieuse du corps urbain : elle cause la souffrance de ceux qui en sont frappés, elle met leur santé, et parfois leur vie, en grave danger ; elle tue parfois ; elle est contagieuse, comme le montre sa propagation récente, et la maladie semble difficile à enrayer. Les métaphores conjointes de la ville comme grand corps souffrant et du mal-logement comme une infection, qui ont certes leurs mérites descriptifs ou analytiques, doivent cependant être dépassées si l'on veut comprendre de quoi il s'agit véritablement, car elles n'expliquent pas l'essentiel du phénomène des « lits sous abris » : ses origines historiques dans la période de la mutation urba-industrielle (la concentration de la pauvreté urbaine), ses conditions de possibilité concrètes à l'époque contemporaine (les quartiers de maisons individuelles avec jardin, où les propriétés sont situées « dos-à-dos »), ses conséquences aux différentes échelles de la ville et de sa gestion publique (surcharge sanitaire, scolaire, insalubrité et manque de sécurité du bâti, etc.). À envisager les abris à lits comme un symptôme de plus d'une maladie chronique, on risque de ne pas apercevoir ses causes les plus immédiates, qui expliquent

<sup>9</sup> Voir la vidéo à <http://www.bbc.com/news/uk-england-london-21574772>

l'extension rapide de cet aspect, inédit dans cette configuration, et presque incroyable dans son ampleur actuelle, de l'exploitation locative au Royaume-Uni. Parmi ces causes, on peut au moins compter l'aggravation brutale au cours des dernières décennies de la pénurie chronique de logements abordables, le sentiment de légitimité des propriétaires-bailleurs dans leur démarche de location illégale d'abris insalubres et, surtout, leur quasi impunité de fait, due au manque de moyens des municipalités concernées, parfois à leur manque de volonté politique, et au manque d'engagement du gouvernement face à cette véritable ignominie. Dans l'histoire britannique, tous ces facteurs se succèdent et s'enchaînent joliment, depuis la mutation urba-industrielle jusqu'à la période contemporaine la plus actuelle, sur fond d'une *crise permanente* du logement. Mais cette pénurie pérenne de logement abordable pour les plus pauvres n'a en fait de crise que le nom, tant il s'agit d'une donnée stable du système économique, social, et politique britannique.

## Les « abris à lits »

Il faut sans doute commencer par clarifier les termes. Qu'entend-on par l'expression « *beds in sheds* » en Grande-Bretagne de nos jours ? *Bed*, en anglais, c'est évidemment le lit. Quant à *shed*, c'est l'abri, mais au sens d'abri de jardin (*garden shed*), d'abri à outils (*tool shed*), à charbon (*coal shed*), à bois (*wood shed*), etc. On voit que les possibilités de combinaisons sont nombreuses, mais il ne s'agit pas habituellement, lorsqu'on utilise ce vocable, d'un local destiné à l'habitation ; il ne s'agit jamais, normalement, de logement.



2. Les « abris à lits », nouveau visage du mal-logement au Royaume-Uni : même si des bailleurs sans scrupule ont toujours loué des cabanes ou des abris de jardin, c'est surtout l'explosion du nombre de « *beds in sheds* » qui est un phénomène nouveau et inquiétant. Ci-dessus, un abri habité dans la banlieue de Londres (Site du Gouvernement britannique, 2013).

Pour la législation britannique, les occupants de tels « abris » devraient être officiellement classés, à de rares exceptions près, comme « *homeless* ». Le français rend ce mot par « sans logement », ou plus fréquemment par « sans abris » : triste ironie de la traduction. Les habitants des « *beds in sheds* » sont « sans abris » soit parce qu'ils habitent un local qui n'est pas prévu pour l'habitation – dans l'immense majorité des cas, soit parce que, dans les très rares cas où un tel local a été autorisé à la location, ledit local ne respecte pas un certain nombre de normes en vigueur. Ces sans-abris sous abris sont, en anglais, « *homeless* », tout simplement parce qu'ils sont sans logement digne de ce nom. Le mot *shed* est donc toujours utilisé pour dénoter un abri qui n'est pas destiné à l'habitation, qui n'est pas censé être un

logement. Les termes *bed* et *shed* sont donc censés être antinomiques, contradictoires, incompatibles, par leurs sens principaux.

C'est cette dissonance sémantique qui donne immédiatement à l'expression « *beds in sheds* » son aspect choquant, et qui a fait son succès dans les médias, dans le débat social et politique puis dans le discours officiel. Ce sont surtout les médias qui ont repris massivement, avec peu d'esprit critique, une expression typiquement « journalistique », dont les principaux mérites sont qu'elle est choquante et rimée. La presse et les médias audiovisuels britanniques ont très rapidement disséminé cette expression, dont on ne sait qui l'a inventée mais qui est désormais devenue synonyme du dernier degré de mal-logement. Il est difficile de trouver un équivalent français de la locution anglaise et de sa rime (*beds/sheds*), mais on peut rendre une partie de son effet de répétition par l'expression d'« abris à lits ». Quoi qu'il en soit de sa traduction, l'expression anglaise est fréquemment associée, dans le discours médiatique et officiel sur la pauvreté au Royaume-Uni, à des références plus ou moins explicites à l'immigration illégale, au travail clandestin, à la location non déclarée, à l'insalubrité et parfois au danger mortel pour les occupants des abris, entre autres.

Lorsque le gouvernement annonce en mars 2013 un supplément de financement pour quatre municipalités londonniennes afin de renforcer la lutte contre les marchands de sommeil, le communiqué, consultable sur [site du gouvernement britannique](#), s'intitule « Le ministre du logement Mark Prisk s'est engagé à « faire monter la pression » sur les bailleurs délinquants qui piègent des locataires vulnérables dans ce qu'on appelle des abris à lits ». Le ton semble plutôt compatissant vis-à-vis des « locataires vulnérables », mais la deuxième phrase du communiqué rétablit une approche plus typique du parti conservateur : « Les abris à lits sont souvent loués à des migrants, dont certains n'ont aucun droit de résidence au Royaume-Uni, à des prix qui s'apparentent à de l'extorsion ». On appréciera la distinction entre la population « normale » et les migrants, dont certains moins légaux que d'autres... Le bref communiqué, après avoir décrit le résultat de raids ayant permis la capture d'immigrés clandestins, conclut fièrement : « des opérations comme celle-ci démontrent notre détermination à faire tout le nécessaire, en collaboration avec les municipalités et la police pour faire appliquer la loi contre ceux qui sont au Royaume-Uni sans en avoir le droit ».



3. Un photo-montage accompagnant un communiqué gouvernemental sur le projet de loi sur l'immigration de 2013. Le texte explique, sur fond d'une image d'abri illégal, le type de règles que le gouvernement entend imposer aux bailleurs : « ils devront vérifier la situation des locataires en termes de droit de résidence ; ils seront passibles de sanctions en cas d'infraction ; il leur sera plus difficile de faire du profit en abusant du système » (Site du Gouvernement britannique, 2013).



Un grand nombre de ces communiqués font ainsi systématiquement l'amalgame par un glissement entre abris à lits et migrants en situation illégale, et mettent l'accent sur l'immigration illégale plutôt que sur le délit des marchands de sommeil. Comme souvent, le stéréotype se fonde sur une réalité constatée, mais extrapolée, exagérée. Il y a évidemment de nombreuses personnes et familles britanniques sans lien direct avec l'immigration qui souffrent du mal-logement ou de l'absence pure et simple de logement sûr et légal. Nombre d'entre eux trouvent à se loger dans ces « abris ». Pour compléter ces remarques il faut ajouter que l'expression « *beds in sheds* » est en général associée à celle de « *rogue landlords* », littéralement en français « bailleurs escrocs », soit le nom collectif de ceux à qui profite le crime de location insalubre.

## Des abris à pauvres

Un rapport préparé et publié par le service d'urbanisme du *borough* londonien d'Hillingdon (Ouest du Grand Londres, environ 280 000 habitants), illustre l'une des deux principales versions « officielles » de l'appréhension du problème, celle qui domine au sein des municipalités (on verra que l'approche du gouvernement en diffère sensiblement). On y aperçoit la préoccupation d'élus et de fonctionnaires qui travaillent pour la collectivité et qui se soucient à la fois des mauvaises conditions de logement des occupants des abris illégaux et des conséquences adverses de cette extension clandestine et parasitaire du domaine locatif pour la gestion urbaine. La première catégorie de remarques, concernant les conditions d'habitation, y est introduite par une référence à la loi – ou plutôt à l'infraction à la loi que constitue l'existence des abris à lits, tant il est vrai que l'action publique est censée se déployer dans un cadre légal et réglementaire de ses prérogatives. On y trouve, résumées en quelques phrases, les données fondamentales du phénomène :

*La conversion non autorisée de dépendances en unités de logement résidentiel distinctes, connues comme « abris à lits », illustre un mépris total de la loi en matière d'urbanisme. Ces unités sont habituellement construites dans les jardins situés à l'arrière des propriétés et louées à des locataires. Elles constituent en général des logements inadéquats pour leurs occupants, à cause de leur taille et de leur qualité, car elles n'offrent que des espaces restreints et des conditions d'habitations caractérisées par la sur-occupation et l'entassement. Le plus souvent, il n'y a que peu ou pas d'espace vert ou d'intimité pour les occupants. Elles peuvent représenter un risque pour la santé des habitants car les structures matérielles sont souvent problématiques en termes de bâti, de câblage électrique non-conforme, et de manque d'isolation, de lumière naturelle et d'eau courante. Des statistiques de la brigade des pompiers de Londres publiées en octobre 2012 montrent qu'il y a eu depuis 2009 16 incendies, 3 morts et 7 blessures graves suite à des accidents survenus sur des sites d'« abris à lits ». (Hillingdon Council, 2013 : 2)*

Pour qui connaît l'histoire économique et sociale britannique, le triste constat de l'expansion récente des abris à lits semble n'être que le dernier épisode en date du mal-logement chronique qui affecte le Royaume-Uni depuis la mutation urba-industrielle. Les politiques de construction n'ont jamais permis d'apporter de remède durable au manque pérenne de logements abordables pour les plus pauvres. Mais jusqu'à récemment, hors du champ des politiques publiques, les initiatives illégales n'ont jamais pris à la fois la forme et l'ampleur du phénomène récent des abris à lits. C'est ainsi que cette nouvelle forme de la location clandestine (ce dernier trait n'étant pas, en soi, une nouveauté) se greffe sur la structure du quartier « résidentiel » et vient la perturber. Les occupants des abris à lits sont, sociologiquement, des étrangers aux quartiers où ils trouvent à se loger. Le même rapport de la ville d'Hillingdon note cette tension entre le quartier résidentiel et son « parasitage » par la construction d'abris à lits. Cet afflux d'habitants supplémentaires sur une même aire urbaine a évidemment des conséquences en termes de vie collective et de gestion urbaine, sujets qui constituent le cœur des préoccupations des élus et des

services municipaux. Ces conséquences sont nombreuses et ressortissent à différents domaines, depuis l'impact sur le cadre de vie, jusqu'au statut légal des occupants, en passant par la surcharge imposée aux services et institutions de la localité :

*L'intensification de l'usage du foncier bâti a des répercussions environnementales sur les localités et peuvent nuire aux relations de quartier en créant de nombreuses tensions entre voisins. Cela peut être dû à des facteurs tels que des nuisances sonores et une gêne accrues ; une baisse de la protection de l'intimité de la vie privée ; des pollutions visuelles ; une demande accrue de places de stationnement automobile ; une augmentation du trafic ; des problèmes de stockage des ordures ménagères ; et une pression plus forte sur les services locaux de santé, les écoles, etc., toutes choses qui sont défavorables à l'image et à l'attractivité de la localité. La nature clandestine des habitations crée un marché parallèle du logement, auquel les travailleurs en situation irrégulière peuvent avoir recours, et, dans certains cas, d'autres problèmes relatifs à la fraude aux allocations sociales et aux crédits immobiliers peuvent s'ajouter à ce tableau. Les marchands de sommeil finissent par cibler les locataires les plus vulnérables et les placent dans des logements sur-occupés et de mauvaise qualité. Ces locataires vulnérables peuvent avoir peur de saisir la municipalité de leur situation ou tout simplement ignorer leurs droits. (Hillingdon Council, 2013 : 2)*

#### Une indignité « typically British »

Après la pénurie chronique de logements abordables pour les plus pauvres, le second facteur dans la chaîne des causes, mais le plus déterminant *formellement*, est celui de la forme de l'habitat et du logement urbain. Un des modèles dominants typique de l'habitat urbain dans les îles britanniques est celui de la maison individuelle avec au moins un jardin en arrière (« *back garden* »), ou parfois également devant la maison donnant sur la rue (« *front garden* »). Les maisons peuvent être isolées les unes des autres (« *detached houses* »), mais le plus souvent elles sont jumelées (« *semi-detached houses* », ou « *semi* »), voire en bâti continu (« *terraced houses* », maisons en bande). C'est cette forme d'habitat bien connue et typiquement britannique qui est une des conditions de possibilité de l'épidémie d'abris à lits que le Royaume-Uni connaît depuis quelques années.



4. Un quartier typique (Elephant and Castle à Londres) de maisons en bandes avec, entre elles, des cours ou jardin qui peuvent accueillir des « abris à lits » (Site du Gouvernement britannique, 2015).

Les quartiers qui ont connu cette évolution ne sont pas tous des quartiers pauvres, mais, bien souvent, la misère est venue s'ajouter à la misère. Les abris à lits ont fréquemment été bâtis dans les arrière-cours de petites maisons familiales elles-mêmes transformées, parfois depuis longtemps, en « HMO » – pour « House in Multiple Occupation », ou « logement multi-occupants » : dans ces maisons en colocation, des locataires – et parfois des familles – occupent une pièce chacun et partagent les équipements sanitaires. Réglementairement, les propriétaires de maisons doivent demander une autorisation avant de pouvoir les exploiter en location, mais le règlement n'est que rarement leur norme de conduite, qui est plutôt dictée par l'esprit de lucre et la nécessité de la discrétion... Les services municipaux d'urbanisme ont parfois du flair et dépistent un contrevenant, comme dans le cas d'un certain Din Dayal Verma, dans la commune londonienne de Hounslow, en 2014. Le site d'information local [getwestlondon](http://www.getwestlondon.co.uk) annonçait le 11 juillet 2014 une petite victoire de la justice sur les « bailleurs-escrocs » :

*Un marchand de sommeil qui louait des logements sur-occupés et infestés de rats à Hounslow a été condamné à une amende de presque 40 000 livres [environ 50 000 euros]. Au total on a découvert que seize personnes vivaient entassées au 33, Station Road, à Hounslow, dans une maison et ses dépendances louées par le propriétaire M. Din Dayal Verma. Il y avait parmi les occupants une famille avec un bébé de six mois qui vivait dans un abri de jardin. Din Dyal Verma, de Bath Road à Hounslow, a été reconnu coupable, le 16 juin, de 14 infractions à la législation du logement par le tribunal de Feltham, suite à la plainte déposée par le conseil municipal de Hounslow. L'homme de 75 ans est revenu au tribunal pour connaître sa condamnation mardi dernier (le 8 juillet), et a écopé d'une amende de 24 500 livres et condamné aux dépens à hauteur de 14 732 livres. Le maire de Hounslow Steve Curran a déclaré : « Le conseil municipal de Hounslow a adopté une approche de « tolérance zéro » vis-à-vis de ces propriétaires de taudis qui exploitent des gens parmi les plus vulnérables dans notre société. Il est scandaleux qu'au XXI<sup>e</sup> siècle des gens aient à vivre dans ces conditions, qui rappellent les romans de Dickens, mais je peux assurer les habitants de notre ville que nous ne ménagerons pas nos efforts pour éradiquer ces taudis de l'époque moderne dans notre commune ».<sup>10</sup>*

Suivent quelques éléments de description des locaux en question : la saleté, l'exiguïté des lieux, des eaux usées à l'air libre et des cadavres de rats dans le jardin derrière la maison, pas de détecteurs de fumée, des cuisines et salles-de-bains crasseuses... Dix personnes dans la maison – y compris dans le grenier, impropre à l'habitation – et une famille de six personnes (dont le bébé) dans des dépendances. Ils ont été relogés en urgence par la municipalité. Le propriétaire n'avait pas d'autorisation pour louer la maison en multi-occupation, et n'avait pas de permis d'urbanisme pour les dépendances construites dans le jardin. Mais il avait apparemment décidé qu'il pouvait accroître ses revenus en les louant également. Le cas de Din Dyal Verma a marqué un tournant dans l'attitude de la ville vis-à-vis des marchands de sommeil : lorsque des bulldozers sont venus démolir les trois dépendances illégales, c'était une des premières fois qu'un conseil municipal faisait usage des pouvoirs d'intervention que lui accorde la loi sur le logement de 2004 en matière de dépendances utilisées comme « abris à lits ».<sup>11</sup>

Le problème des abris à lits n'est donc pas tout à fait nouveau, comme le montre également un autre cas jugé la même semaine, toujours dans la commune de Hounslow. Cette fois, c'est un certain Masood Ashraf qui a reçu une amende de 25 000 livres pour avoir délibérément ignoré une notification du service d'urbanisme de la ville datant de 2006 et lui enjoignant de cesser la location illégale d'un garage et d'une

<sup>10</sup> On peut lire l'article complet à l'adresse suivante : <http://www.getwestlondon.co.uk/news/local-news/huge-fine-slum-landlord-who-7409328>.

<sup>11</sup> La loi de 2004 a remplacé la notion de conformité aux normes du bâti par un système d'évaluation de l'état sanitaire et de la sécurité des logements, plaçant ainsi l'accent sur les occupants (et les risques potentiellement encourus par ceux-ci) plutôt que sur le bâti. La loi a aussi confié des compétences plus extensives aux conseils municipaux et de comtés en matière d'évaluation de l'état des bâtiments et d'intervention en cas de constat de risque pour les occupants des logements. Ces interventions peuvent aller jusqu'à l'ordre de démolition – ou la démolition par les autorités aux frais du propriétaire – pour résorber l'habitat jugé insalubre.

dépendance. Le contrevenant a ainsi reconnu avoir enfreint l'injonction de la municipalité pendant huit ans. Ces affaires prennent beaucoup de temps aux services municipaux concernés et demandent beaucoup de suivi et de persistance. Dans le cas de M. Ashraf, des inspections visuelles récentes avaient initialement conclu au respect des instructions données en 2006, mais une visite ultérieure avait abouti à un résultat différent : il y avait bien des locataires dans les dépendances, dont un qui déclarait avoir payé un loyer mensuel depuis 2005. La ville a estimé à 85 200 livres les revenus empochés illégalement par Masood Ashraf entre avril 2006 et mars 2014. Le juge a alors estimé qu'« il ne peut pas y avoir d'infraction plus flagrante et plus délibérée ». Le total des opérations, y compris 5 000 livres de dépens judiciaires, et 2 000 livres de compensation aux victimes, laisse M. Ashraf avec un bénéfice net de plus de 50 000 livres. Une bonne opération, en somme.<sup>12</sup>

On voit que les noms des bailleurs escrocs cités plus haut sont d'origine indienne ou pakistanaise. Certains ont des noms chinois. C'est – étrangement peut-être vu de France – un autre des traits typiquement britanniques de cette affaire des « *beds in sheds* ». Il semble bien en effet que de nombreux propriétaires d'habitation multi-occupants et d'abris à lits soient issus de l'immigration postcoloniale et qu'ils louent leurs taudis à des immigrants de même origine arrivés au Royaume-Uni récemment. Il n'existe pas d'étude méthodique et de grande envergure de ce phénomène, et il est donc impossible de connaître les origines de ces marchands de sommeil et leurs proportions relatives. Il serait illusoire, mensonger et même dangereux d'essayer de les deviner sur la base des articles de presse, rapports municipaux et notes ministérielles qui ont trait à ce sujet, et qui la plupart du temps ne contiennent pas ce genre de données. Des informations de ce genre ne seraient pourtant pas sans intérêt, notamment parce que le discours officiel, en particulier sous le gouvernement de coalition de 2010 à 2015 et le gouvernement conservateur au pouvoir depuis 2015, associe une condamnation des marchands de sommeil à une posture de chasse aux migrants illégaux. Cette attitude, dictée par des préoccupations électorales, tend à exagérer la part des « migrants », légaux ou illégaux, dans le parc locatif clandestin. Il y a de nombreuses indications que les occupants des abris à lits sont loin d'être tous des étrangers, quel que soit leur statut légal. De nombreux articles, reportages, rapports municipaux et autres montrent au contraire que des travailleurs isolés, des familles, des étudiants, tous Britanniques, ont recours aux abris à lits.<sup>13</sup> Mais les étrangers en situation irrégulière sont sans doute les plus vulnérables parmi ceux qui se retrouvent en concurrence entre eux au plus bas niveau de l'offre de logement.

L'action des deux derniers gouvernements britanniques, la coalition des conservateurs et des libéraux-démocrates de 2010 à 2015, puis celui des seuls conservateurs depuis 2015, s'est pratiquement résumée à « jeter de l'argent au problème », comme l'on dit en anglais, et à créer une « force d'intervention » (« *taskforce* ») interministérielle qui est censée assister les municipalités dans leur démarche. Et, évidemment à communiquer en direction du public, avec quelques « raids » visant à déloger des immigrants logés dans des abris à lits, pour expulser ceux qui sont légalement expulsables. En subventionnant certaines des municipalités les plus affectées par l'épidémie des abris à lits pour les aider à lutter contre les « bailleurs-escrocs » par la démolition et les poursuites judiciaires, le gouvernement semble plus vouloir se laver les mains de ce problème que mettre en place une politique favorable à la production de logements abordables pour les plus démunis. La « force d'intervention », qui était censée démontrer que le gouvernement prenait très au sérieux le problème des abris à lits et, surtout, celui des immigrants en situation irrégulière, n'a contribué en fait qu'à débusquer quelques dizaines de marchands de sommeil et guère plus de migrants illégaux. Il y a probablement au Royaume-Uni des centaines de milliers de tels abris, et sans doute autant de propriétaires-bailleurs sans scrupules, mais il n'existe à l'heure actuelle pas de données chiffrées à l'échelle nationale sur ce sujet, tout simplement parce qu'il

---

<sup>12</sup> Voir par exemple <http://www.getwestlondon.co.uk/news/local-news/25000-fine-beds-sheds-landlord-7411349>.

<sup>13</sup> Un rapport du Réseau de soutien aux migrants (Migrants' Rights Network, MRN) intitulé *Beds in Sheds and Rogue Landlords*, d'octobre 2013, note qu'« il semble que de nombreux immigrants doivent souvent subir de mauvaises conditions de logement dans le secteur locatif privé. Les données qui lient immigrants et structures illégales sont circonstancielles, mais même là où les immigrants semblent représenter la majorité des occupants de telles structures, on trouve également des habitants qui résident au Royaume-Uni de longue date subissant les mêmes contraintes dues à l'offre de logement » (MRN, 2013 : 2). Ce rapport repose sur des entretiens avec des fonctionnaires et élus municipaux à Slough et Ealing.

est difficile de détecter ces logements illégaux. Dire que l'approche du gouvernement n'est pas à la hauteur du problème n'est qu'un doux euphémisme.



5. Des « abris à lits » avant et après démolition. Certains abris à lits sont démolis, comme ici à Hounslow en 2014 (commune du Grand Londres). Le propriétaire, qui avait construit onze logements illégaux à l'arrière de deux propriétés contiguës, les avait lui-même détruits afin d'échapper à des sanctions juridiques, peu avant la date prévue pour son procès. Il a tout de même été condamné à environ 50000 euros d'amende plus les dépenses et compensation aux locataires. Mais le pourcentage de marchands de sommeil sanctionnés reste infime (Site du Gouvernement britannique, 2014).

Le phénomène des « abris à lits » est l'un des nombreux signes de l'aggravation de la crise permanente du logement au Royaume-Uni au cours des dernières décennies, et une de ses formes les plus graves. En fait, tous ces « locataires » d'abris, dont certains paient plusieurs centaines de livres par mois le droit d'occuper un garage mal isolé ou une cabane envahie de moisissure, n'ont en fait pas de véritable logement digne de ce nom. Aucune communication gouvernementale ne pourra faire croire aux millions de victimes de la crise du logement au Royaume-Uni que les subventions, les inspections, les démolitions, les déportations d'étrangers illégaux, les raids des « *taskforces* », ou tout autre aspect de la politique du logement actuelle, sont de nature à venir à bout de ces problèmes, surtout pas les plus graves. Seule une politique de construction de logements volontariste et déterminée à répondre aux besoins des plus démunis pourrait atteindre le but d'un logement digne pour tous. Étant données les orientations des gouvernements qui se sont succédé au cours des dernières décennies, le Royaume-Uni en est bien loin. Les abris à lits et leurs propriétaires ont malheureusement de beaux jours devant eux, et leurs occupants encore bien longtemps à attendre une autre solution. Pour l'instant, le Royaume-Uni n'a pas les moyens de loger ailleurs les centaines de milliers de personnes qui vivent dans l'insalubrité des abris à lits ou des nombreuses maisons en colocation.

Le phénomène des abris à lits doit donc être pris très au sérieux. Il est significatif de la période récente en ce qu'il reflète les conséquences durables du libéralisme au Royaume-Uni et son empreinte profonde sur les mentalités britanniques. Il illustre tout d'abord le recul du secteur du logement public municipal, le glissement massif de l'offre locative vers le secteur privé à but lucratif et l'émergence d'un marché clandestin informel à la faveur de la raréfaction généralisée de logements abordables, trois tendances typiques de la période actuelle, qui s'ouvre avec l'arrivée de M. Thatcher au pouvoir en 1979. Il signale clairement un infléchissement des attitudes vers les solutions « de marché », et une désinhibition accrue de certains individus, plus *audacieux* que d'autres sans doute, vis-à-vis des normes morales, légales et réglementaires. Finalement, on ne s'étonne pas de cette libération des esprits dès lors qu'on constate qu'il s'agit d'une activité à fort potentiel lucratif. Les abris à lits confirment et illustrent ce que l'on sait déjà : pour de trop nombreux britanniques pris dans le vertige du libéralisme contemporain, l'appât du gain semble avoir acquis le statut de règle de conduite suprême et de voie royale vers l'accomplissement, quelles qu'en soient les conséquences pour autrui. Il suffit d'être du bon côté du processus d'extraction du profit. En somme, les abris à lits sont une des formes les plus intolérables de l'exploitation locative et mettent constamment en péril la santé physique et mentale, la sécurité et la vie même de centaines de

milliers de personnes au Royaume-Uni. Le peu de connaissances quantitatives et d'échelle nationale dont ce phénomène fait l'objet, tout en signalant peut-être un certain manque d'intérêt de la société britannique pour certains de ses problèmes, donne cependant à espérer que d'autres recherches permettront d'approfondir de façon méthodique celles déjà acquises, pour mieux connaître et mieux faire connaître ce nouveau fléau du libéralisme et de la délinquance réunis.

## JEAN-YVES TIZOT

M. Tizot est maître de conférences en histoire et civilisation britannique à l'université de Grenoble. Il s'intéresse à l'histoire des idées et à l'histoire économique et sociale du Royaume-Uni, notamment en relation avec les idées de développement et d'inégalités sociales. Il a publié récemment un article sur l'« après-développement » pour Grotius.fr, et un article sur les emprunts du concept de Cité-Jardin d'Ebenezer Howard au « radical » révolutionnaire Thomas Spence (1750-1814) dans la revue d'études anglophones *Miranda* (décembre 2016). Il travaille actuellement sur les utopies urbaines britanniques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

## Bibliographie

Cooke, G., 2012, « 'Beds in Sheds' shouldn't distract us from the real housing crisis », *New Statesman* (en ligne), 31 août 2012. <http://www.newstatesman.com/blogs/politics/2012/08/beds-sheds-shouldnt-distract-us-real-housing-crisis>

Cumber, R., 2014, « £25,000 fine for 'beds in sheds' landlord in Heston », *getwestlondon* (en ligne), 11 juillet 2014. <http://www.getwestlondon.co.uk/news/local-news/25000-fine-beds-sheds-landlord-7411349>

Engels, F., (1845), 1975, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Editions Sociales Paris 1975. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels\\_friedrich/situation/situation\\_classe\\_ouvriere.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_friedrich/situation/situation_classe_ouvriere.pdf)

Hillingdon Council, 2013, *'Beds in Sheds' in Hillingdon : Progress Report*, Hillingdon, 21 mars 2013. <http://modgov.hillingdon.gov.uk/documents/s15618/09%20-%20REPORT%202013%20March%20Cabinet%20report%20-%20Bed%20in%20Sheds.pdf>

Gentleman, A., 2012, « The woman who lives in a shed : how London landlords are cashing in », *The Guardian* (en ligne), 9 mai 2012. <https://www.theguardian.com/society/2012/may/09/london-landlords-desperate-tenants>

Lynch, M., 2014, « Estate agents offer illegal 'beds in sheds' », *BBC* (en ligne), 25 février 2013. <http://www.bbc.com/news/uk-england-london-21574772>

Migrants' Rights Network, 2013, *Beds in Sheds and Rogue Landlords*, Londres, octobre 2013. <http://www.migrantsrights.org.uk/files/publications/MRN-briefing-Beds-and-sheds-Oct-2013.pdf>